



**Direction Générale  
DRH**

## APPEL A CANDIDATURES diffusé le : 06/05/22

Nous recrutons pour le **CAMSP Pertuis**

**1 KINESITHERAPEUTE (H/F)**

**Contrat à Durée Indéterminée  
Poste à temps partiel (0.50 ETP)**

**Prise de fonction souhaitée : septembre 2022**

Le CAMSP de Pertuis accueille en ambulatoire des nourrissons et enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du développement et leur famille.

En accord avec les décisions prises en équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité fonctionnelle du médecin coordinateur des soins et sous l'autorité hiérarchique de la directrice, en référence au projet d'établissement, vous dépistez les troubles, les évaluez qualitativement et quantitativement pour construire avec les parents un projet d'éducation motrice thérapeutique pour leur enfant. Vous réalisez le bilan cérébromoteur, dans le but d'optimiser les compétences de l'enfant et de prévenir les conséquences secondaires de ces troubles sur l'appareil orthopédique et la fonction. Si la fonction est altérée vous devez mettre en œuvre des techniques afin de l'améliorer et apporter un bien-être à l'enfant.

A ce titre, vos missions seront notamment les suivantes :

- Observer et analyser les compétences cérébromotrices afin d'élaborer et établir un diagnostic kinésithérapique ;
- Etablir des objectifs de soins, un programme de traitement et un choix d'actes de kinésithérapie à mettre en œuvre en précisant leur fréquence ;
- Mettre en œuvre des soins d'accompagnement neuro-moteur adaptés dans le but d'une autonomie dans les actes de la vie quotidienne ;
- Conduire des interventions et pratique de soins nécessaires, en séances individuelles et/ou en groupe ;
- Choisir et adapter le matériel et les aides techniques ;
- Informer et échanger avec les parents ou représentants légaux, des membres de l'équipe dans son champ de compétences ;
- Rédiger des comptes rendus dans le cadre des bilans annuels ;
- Participer aux différentes réunions de l'équipe médicale ainsi qu'aux réunions projet et suivis projet.

Des interventions ponctuelles seront possibles sur d'autres établissements du pôle ou de l'association.

- Diplôme d'Etat de Kinésithérapeute ;
- Inscription à l'Ordre des Kinésithérapeutes ;
- Formation complémentaire conseillée sur l'organisation cérébromotrice, perceptivomotrice et psychomotrice du jeune enfant dans le cadre d'un dépistage et traitement précoce des jeunes enfants PC ;
- Expérience et intérêt pour le secteur de la petite enfance souhaité ;
- Capacité à utiliser le jeu comme médiateur avec l'enfant ;
- Aisance dans la pratique des NEM (Niveaux d'Evolution Motrice) ;
- Capacité de travail, goût du travail en équipe et en réseau, sens de la discrétion ;
- Maîtrise des outils informatiques et capacité à rédiger ;
- Permis de conduire obligatoire.

Classification du poste établie en référence à la Convention Collective Nationale du Travail des Etablissements et Services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Les candidatures doivent parvenir **au plus tôt** à :

**ARI - CAMSP Pertuis**  
**175 Cours de la République**  
**84120 PERTUIS**  
**[direction-pertuis@ari.asso.fr](mailto:direction-pertuis@ari.asso.fr)**

\* Avec impérativement les documents suivants : lettre de motivation et CV